

Séance du 6 MARS 2021

Lecture par M. LEVEQUE de la précédente réunion

Le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité la mise en place du télétravail pour le secrétariat de mairie

DÉCIDE à l'unanimité d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes avec Chatel-sur-Moselle pour choisir un maître d'œuvre concernant des travaux de requalification de la ruelle du Jardin Duguenot.

De préciser que les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux seront passés en procédure adaptée.

De préciser que la Commune de Châtel sur Moselle est désignée coordonnateur.

De préciser que la Commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres permanente de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative. La commission est présidée par le représentant du coordonnateur.

De procéder à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la communauté d'agglomération d'Epinal au sein de la commission d'appel d'offres du groupement :

Titulaire : Mme Françoise PIAGET

Suppléant : M. Eric LEVEQUE

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commande avec la ville de Chatel-sur-Moselle afin de choisir un maître d'œuvre travaux de requalification de la ruelle du Jardin Duguenot.

DECIDE à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement à **15 ans** pour la participation de la commune pour les travaux d'eaux Pluviales rue de la Fontaine à la Communauté d'Agglomération d'Epinal d'un montant de **6 543.10 €**

DECIDE à l'unanimité de laisser la gestion des étangs de Châtel-sur-Moselle à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique présidée par Monsieur Michel BALAY par convention pour une durée de 5 ans.

AUTORISE la maire à signer tous documents s'y afférents.

DECIDE à l'unanimité d'engager la commune sur 15 ans pour reboiser les parcelles 16, 17 et 38 dans la forêt communale de CHATEL-sur-MOSELLE.

autorise la maire à signer tous documents s'y afférents, ainsi que les demandes de subventions éventuelles.

DECIDE à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les demandes de :

Maître GUILLAUME, notaire à Epinal pour les parcelles cadastrées section C n° 556 de 5 a 48 ca et N° 558 de 1 a 59 ca situées 56 route d'Hadingy pour un prix fixé à 200 000.00 €,

Maître GUILLAUME, notaire à Epinal pour les parcelles cadastrées section C n° 218 de 5 a 50 ca, n° 219 pour 6 a 50 ca, n° 220 pour 3 a 80 ca et n° 411 de 40 ca situées 5 route de Vaxoncourt pour un prix fixé à 130 000.00 €,

Maître CUNRATH, notaire à Châtel sur Moselle pour les parcelles cadastrées section AB n° 77 de 1 a 82 ca, n° 81 pour 38 ca et N° 82 de 4 a 45 ca situées 10 Place Robert Arnould pour un prix fixé à 55 000.00 €.

DESIGNE à l'unanimité les délégués suivants auprès des nouvelles associations locales :

ASSOCIATIONS	<u>TITULAIRE</u>	<u>DELEGUES</u>	<u>SUPPLEANT</u>
CHATEL BASKET-CLUB	Céline LEGLAIVE		Patricia GIROUX
UNE ROSE UN ESPOIR	Patricia GIROUX		Sandra MOREL

DESIGNE comme membres de la commission « Modification du PLU » pour toute la durée de cette modification les personnes désignées ci-après :
Mme PIAGET, Maire est Présidente de droit

- Madame Stéphanie BONINI
- Madame Andrée EHRET
- Monsieur Jean-Pierre BOUSQUET
- Monsieur Jean-Michel GRAMMONT
- Monsieur Alain GRANDEMANGE
- Monsieur Alain BORNE

DECIDE avec une abstention et 18 pour de relouer à l'amiable le droit de chasse en forêt communale de CHATEL-sur-MOSELLE du lot n° 1 à compter du 1er avril 2021 pour une durée de 9 ans, DE CONSENTIR la location au profit de la Société de Chasse de la Saint Hubert représentée par Monsieur Robert BOUGEL à NOMEXY aux clauses et conditions du bail de location amiable ainsi qu'au cahier des clauses générales de location du droit de chasse du lot précité approuvé par l'assemblée. Aucun engagement de cautionnement n'a été demandé.

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du BUDGET FORET, lequel peut se résumer ainsi :

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	0.00 €	267 480.95 €
Dépenses annulées	0.00 €	40 000.00 €
Dépenses nettes	0.00 €	227 480.95 €
Recettes émises	0 €	63 309.21 €
Recettes annulées	0.00 €	0.00 €
Recettes nettes	0 €	63 309.21 €
Résultat de l'exercice 2020	0 €	- 164 171.74 €
Résultat reporté 2019	0 €	226 747.03 €
Affectation de résultat	XXXXXXXXXXXX	(de l'année précédente)
Résultat de clôture 2020	(de l'année en cours) 0.00 €	(de l'année en cours) 62 575.29 €
TOTAL		62 575.29 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 4 abstentions et 14 pour

CONCERNANT L'AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET FORET :

	Résultat CA 2019	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonct.	226 747,03 €	0.00 €	-164 171,74 €	0.00 €	0.00 €	62 575,29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit à l'unanimité :

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (art. 1068) : 0.00 € (Recettes d'investissement)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 62 575,29 € (Recettes Fonctionnement)

Solde d'exécution d'investissement reporté (ligne 001) : 0.00 € (Dépenses d'investissement)

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du BUDGET PRINCIPAL, lequel peut se résumer ainsi :

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	591 251,50 €	1 547 487,18 €
Dépenses annulées	0,00 €	5 502,57 €
Dépenses nettes	591 251,50 €	1 541 984,61 €
Recettes émises	587 414,70 €	1 789 051,45 €
Recettes annulées	0,00 €	43 583,90 €
Recettes nettes	587 414,70 €	1 745 467,55 €
Résultat de l'exercice 2020	-3 836,80 €	203 482,94 €
Résultat reporté 2019	-94 582,40 €	532 027,79 €
Affectation de résultat	XXXXXXXXXXXX	-98 419,20 €
Résultat de clôture 2020	(de l'année en cours) -127 203,58 €	(de l'année en cours) 735 510,73 €
TOTAL		608 307,15 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 4 abstentions et 14 pour

CONCERNANT L'AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat CA 2019	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	-94 582,40 €	0,00 €	-3 836,80 €	-28 784,38 €	-28 784,38 €	-127 203,58 €
Fonct.	532 027,79 €	0,00 €	203 482,94 €	0,00 €	0,00 €	735 510,73 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit à l'unanimité

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (art. 1068) : Recette investissement : 127 203,58 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : Recettes Fonctionnement : 608 307,15 €

Solde d'exécution d'investissement reporté (ligne 001) : Dépense investissement : 98 419,20 €

Questions diverses :

Question de Mme Lombart : concernant la convention du gymnase entre la commune et le conseil départemental. Une convention est en cours jusqu'au 31 août 2021 et discussion à venir (négociation à suivre)

Questions de Mme Thieriot :

Concernant le mur de l'école élémentaire (côté poste) les témoins ont été relevés en septembre (1 400 €) il n'y a pas eu de changement, un nouveau relevé sera fait en 2021. A voir à la prochaine commission travaux

Concernant l'arrêté pour le nettoyage des trottoirs : il sera intégré dans le plan communal de voirie étudié et proposé par la commission travaux

Concernant le parking de l'hôpital : c'est un parking privé, on ne peut pas obliger les employés à s'y garer. Entretien du parking : échardonnage à faire (crée nuisances au cimetière). Discussion engagée avec les directeurs d'établissements Hôpital et IME

Commission travaux le 10 mars à 17h30

Commission finances le 26 mars à 18 h

Commission PLU le 17 mars à 14h

La séance est levée à 11 h.